

**Communiqué de presse  
24 février 2022**

## **61 entreprises de la région Bretagne ont intégré le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique (EVE) en 2021**

**2 entreprises bretonnes AUTOCARS VINCENT BOBET et A.H. LOGISTIQUE récompensées pour leurs actions en faveur de l'environnement**

Lors du Rendez-vous du transport et de la logistique éco-responsables organisé dans le cadre du programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et logistique (EVE), 2 entreprises bretonnes ont été récompensées, l'entreprise AUTOCARS VINCENT BOBET dans les catégories « action la plus innovante » et « meilleure performance environnementale » et l'entreprise A.H. LOGISTIQUE dans la catégorie « meilleure progression ».

A l'image de ces 2 lauréats, 61 entreprises ont intégré le programme EVE ce qui porte à 132 le nombre d'entreprises bretonnes qui agissent aujourd'hui pour réduire l'impact environnemental de leurs activités de transport et logistique.

Ces entreprises ont signé une charte d'engagement ou obtenu un label du programme EVE, porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles de la chaîne logistique et du transport de voyageurs (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) avec le soutien du ministère de la Transition écologique. Ce programme vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes du secteur du transport routier - chargeurs, commissionnaires de transports, grossistes, transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs – et de la logistique autour d'un même objectif : la transition écologique du secteur.

### **La Bretagne, une région engagée dans la transition écologique avec le programme EVE**

En 2021, 50 entreprises bretonnes de transport se sont engagées dans la Charte Objectif CO<sub>2</sub> et 5 entreprises ont obtenu le label Objectif CO<sub>2</sub>, soit 39 entreprises de transport de marchandises et 16 entreprises de transport de voyageurs.

Le dispositif Objectif CO<sub>2</sub> est destiné aux grossistes et aux entreprises du transport de marchandises et de voyageurs. Les entreprises adhérentes à la charte s'engagent à réduire a minima de 5% leurs émissions de CO<sub>2</sub> sur 3 ans. Pour aller plus loin et à la suite d'un audit rigoureux et indépendant, un label est attribué pour 3 ans par les représentants du ministère de la Transition écologique, de l'ADEME et des organisations professionnelles.

Également, dans le cadre du programme EVE, 6 entreprises bretonnes agissant en qualité de donneur d'ordres de prestations de transport ont adhéré en 2021 au dispositif FRET21 lancé en 2015 pour mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable.

**Depuis le lancement du programme EVE en 2018, les 132 entreprises engagées en Bretagne se sont fixées des objectifs de réduction de leurs émissions représentant plus de 77 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e.**

Pour les aider, ces entreprises volontaires bénéficient gratuitement d'outils de mesure, d'une méthodologie éprouvée et d'un accompagnement personnalisé avec le pilotage régional de la DREAL BRETAGNE et de l'ADEME.

### **De nombreuses actions mises en place pour diminuer efficacement leurs émissions**

Des plans d'action personnalisés visent à permettre aux entreprises d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre qu'elles se sont fixés et qui sont en moyenne de 6% pour les transporteurs Bretons depuis la création du programme EVE.

Le renouvellement de la flotte en norme Euro VI, une meilleure gestion des pneumatiques, la coupure automatique du moteur au ralenti et le développement de l'usage des carburants alternatifs figurent parmi les actions les plus fréquemment sélectionnées.

### **2 entreprises bretonnes récompensées**

**- AUTOCARS VINCENT BOBET : double lauréat pour la « meilleure performance environnementale des entreprises de transport de voyageurs de moins de 50 salariés » et pour « les actions les plus innovantes ».**

Engagée dans le programme EVE depuis deux ans, labellisée Objectif CO<sub>2</sub> en 2021, l'entreprise de 12 salariés a économisé 133 tonnes de CO<sub>2</sub> entre 2019 et 2021. AVB se distingue par le lancement des premiers autocars électriques dans le Grand Ouest en 2018 et 2019 dont les besoins en charge sont totalement couverts par l'installation de 515 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur le toit de l'entreprise en 2020. Pour compléter ses actions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), l'entreprise AVB a formé ses conducteurs à l'écoconduite. En parallèle, elle a installé un système de phyto-épuration sur le parking afin de recycler à 100% en circuit fermé les eaux de lavage des véhicules.

En savoir plus : <https://www.eve-transport-logistique.fr/autocars-vincent-bobet-doublement-recompense-par-les-trophees-eve-2021-pour-lassociation-de-ses-cars-electriques-et-lenergie-solaire/>

**- A.H LOGISTIQUE : meilleure progression pour les entreprises de transport de marchandises (en % de gain d'émissions de GES).**

Signataire de la charte Objectif CO<sub>2</sub> depuis 2018, l'entreprise a atteint 14,9% de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> sur les 3 ans. A.H. Logistique s'est toujours montrée attentive à l'évolution de ses pratiques sur l'environnement par l'utilisation de véhicules moins polluants (norme Euro 6), le suivi de ses consommations et l'optimisation de ses tournées. L'engagement à la charte Objectif CO<sub>2</sub> lui a permis de mettre en place des indicateurs cohérents et efficaces à fournir à ses collaborateurs afin de progresser.

En savoir plus : <https://www.eve-transport-logistique.fr/ah-logistique-confirme-son-implication-dans-la-reduction-des-emissions-de-ges/>

**A propos du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique)** Le programme EVE vise à accompagner l'ensemble des entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique. Il s'appuie sur des dispositifs spécifiques destinés aux chargeurs (FRET21), aux commissionnaires de transport (EVCOM), aux grossistes et aux transporteurs de marchandises et de voyageurs (Objectif CO<sub>2</sub>). Une plateforme commune d'échange de données permet à chacun de connaître son impact sur [www.eve-transport-logistique.fr](http://www.eve-transport-logistique.fr). Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO<sub>2</sub> et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. [www.eve-transport-logistique.fr/](http://www.eve-transport-logistique.fr/) @EVE\_Transport.

**A propos de l'ADEME : À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.**

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et sur @ademe.



**Contacts presse Eco CO2 : Agence VLC**

Valérie Leseigneur – [valerie@agencevlc.com](mailto:valerie@agencevlc.com) - Tél. : + 33 (0)6 68 80 37 35

Camille Neblai - [camille@agencevlc.com](mailto:camille@agencevlc.com) - Tél. : + 33 (0)6 30 60 29 61

